

Chers Parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du Groupe de La Salle - site Jeanne d'Arc La Salle et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Vous trouverez ci-dessous quelques informations vous aidant dans cette démarche.

DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION

Les demandes de pré-inscription se font sur notre site internet <https://www.groupedelasalle-reims.com/>.

Dans chaque unité pédagogique, onglet Pré-inscription, un lien est disponible pour remplir votre demande.

Tout dossier doit être complet pour être validé.

Après vérification du dossier par le secrétariat, un mail de confirmation vous sera envoyé.

Nous vous contacterons par la suite pour une prise de rendez-vous avec le directeur.

INSCRIPTION

À l'issue de l'entretien, le directeur vous donnera une réponse d'inscription.

En cas de pré-accord, vous recevrez par mail des codes de connexion Ecole Directe pour accéder à votre espace famille.

Vous disposerez d'un délai de 15 jours pour remplir sur Ecole Directe le dossier d'inscription et régler l'acompte (passé ce délai, la place pourra être considérée comme vacante).

Toute admission sera considérée comme définitive après envoi par la famille de l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en classe supérieure (indiqué sur le bulletin du troisième trimestre 2025/2026).

RENTREE SCOLAIRE

Vous recevrez pour l'Ecole sur Ecole Directe les informations nécessaires au bon déroulement de la scolarité de votre enfant.

HORAIRES DE CLASSES

Les horaires de classes sont les suivants :

- Maternelle : de 8h40 à 11h40 et de 13h30 à 16h40 ou 16h45 (selon les niveaux).
- Elémentaire : De 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h30 ou 16h35 (selon les niveaux).

RESULTATS SCOLAIRES

Les livrets scolaires sont adressés via Ecole Directe aux parents. Les parents peuvent consulter le cahier de texte, les éléments de facturation, les informations de l'établissement sur cette application.

REGLEMENT FINANCIER

Les établissements catholiques d'enseignement se veulent ouverts à tous. Une échelle de contribution a été établie, basée sur le montant de l'imposition.

Un relevé complet d'avis d'impôts sur le revenu (Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024) sera demandé à toutes les catégories (à joindre impérativement au dossier d'inscription, à défaut, le tarif de la catégorie D sera appliqué).

Revenu fiscal de référence :

Revenu fiscal	Nombre d'enfants à charge					Contribution en € par an
	1	2	3	4	5	
Tranche A	De 0 à 18 666	De 0 à 23 256	De 0 à 27 234	De 0 à 33 966	De 0 à 39 576	593
Tranche B	De 18 667 à 30 294	De 23 257 à 33 354	De 27 235 à 40 188	De 33 967 à 46 614	De 39 577 à 54 468	635
Tranche C	De 30 295 à 44 064	De 33 355 à 47 124	De 40 189 à 52 734	De 46 615 à 60 996	De 54 469 à 70 584	663
Tranche D	A partir de 44 065	A partir de 47 125	A partir de 52 735	A partir de 60 997	A partir de 70 585	691

Tarifs restauration :

4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine	Occasionnel
1081 €	834 €	572 €	290 €	8,30 €

Tarifs garderie :

	4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine	Occasionnel
Temps du matin (de 7h45 à 8h20)	188 €	140 €	97 €	49 €	4 €
Temps du soir Forfait 1 (de 16h40 à 17h30)	246 €	182 €	123 €	64 €	4,50 €
Temps du soir Forfait 2 (de 16h40 à 18h00)	326 €	246 €	165 €	85 €	5,50 €

Autres frais à prévoir (frais pédagogique, pastorale et autres) : 180 € environ

A noter : Assurance scolaire

Les élèves sont couverts pour les risques « Scolaire », « Trajet » et « Extra-Scolaire » par le Service des Assurances FEC à Metz.

La facture annuelle est adressée fin septembre sur le compte famille Ecole Directe.

Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels (9 prélèvements le 7 de chaque mois d'octobre à juin), par chèque / espèces à l'accueil de l'établissement ou par carte bancaire sur le compte famille Ecole Directe.

Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels (9 prélèvements le 7 de chaque mois d'octobre à juin), par chèque / espèces à l'accueil de l'établissement ou par carte bancaire sur le compte famille Ecole Directe.

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027
FORMALITES

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Les bulletins scolaires de l'année précédente**
- Les bulletins scolaires de l'année en cours (ceux non encore reçus seront à nous fournir dès réception)
- **Une photo d'identité récente**
- **Livret de famille complet**
- Pour les parents séparés, le jugement de divorce
- Pour les élèves à besoin spécifique, joindre les documents en votre possession (PAP, GEVASCO, MDPH, ...)

REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers **complets** sont envoyés avant le rendez-vous via le site internet de l'établissement :

Ecole



<https://www.groupedelasalle-reims.com/> ou

Tout entretien d'inscription avec **un dossier incomplet et sans le futur élève (hors inscription maternelle)** se verra annulé ou reporté.